

La G@zette finistérienne de l'UNC



Journal mensuel gratuit destiné aux adhérents et aux futurs adhérents

N°76 - Mai 2023



L'UNC du Finistère adresse ses plus sincères condoléances à la famille, aux amis ;

- du sous-officier **Loïc Jeansanetas**, gendarme au Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (SPIG) de Vichy, décédé le 15 mars 2023, grièvement blessé au cours d'une intervention dans l'Allier. Il était âgé de 27 ans.

Nous adressons tous nos prompts rétablissements aux deux gendarmes de cette brigade grièvement touchés au cours de cette intervention.

- de l'adjudant-chef **Nicolas Mory**, gendarme à la brigade de recherches de Meaux, décédé le 31 mars 2023 suite à un malaise cardiaque. Âgé de 41 ans, il comptait 21 années de service.

- de l'adjudant de réserve **Patrick Hervé**, décédé dans l'exercice de ses fonctions, lors d'un accident de la circulation le 11 avril 2023, dans les Landes. Âgé de 59 ans, il s'était engagé en 1984 dans la gendarmerie et était réserviste depuis 2021.

- du **Maréchal des logis-chef Yannick Pierre**, décédé de ses blessures suite à l'accident cité précédemment. Il était âgé de 25 ans et avait intégré les rangs de la gendarmerie en 2017.

Une cérémonie militaire leur a rendu hommage au sein du groupement de gendarmerie mobile de Mont-de-Marsan par le Ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, le 18 avril.



L'UNC du Finistère adresse toute sa sympathie et son soutien indéfectible envers :

- les policiers, gendarmes, pompiers victimes de tentatives d'homicides, au cours de leurs missions
- les militaires français engagés dans les différentes opérations extérieures et intérieures.

Les infos de l'UNC29

Assemblée générale statutaire 2023

Le soleil s'était caché sous une épaisse couche de nuages menaçants, et c'est donc avec une petite fraîcheur printanière que nous nous sommes rendus à Briec dès potron-minet, au Centre culturel Arhémuse, ce samedi 22 avril 2023 pour l'Assemblée Générale statutaire de l'UNC du Finistère devant valider l'exercice 2022.

Georges-Guy Laborie, président de l'UNC locale, et toute son équipe nous accueillait avec une boisson bien chaude et revigorante avant de procéder à la levée des couleurs.





Sur les 87 UNC que compte la fédération du Finistère, 199 personnes étaient réunies accompagnées de 55 drapeaux, représentant 62 UNC locales, en présence de Sylvain Le **Berre, Directeur de l'ONaCVG**, Jean-François Calcet, représentant le président national Hervé Longuet, et Thomas Férec, maire de Brieç.

En ouverture de séance, Marc Thyssen, président départemental, fait observer une minute de silence en mémoire des soldats décédés en opérations ou en service, mais également pour les adhérents et adhérentes décédés depuis la dernière AG avec une pensée toute particulière pour **Armand Léon, ancien président de l'UNC de Plabennec et membre administrateur départemental, Jean Paugam, ancien président de l'UNC de Taulé Penzé et administrateur départemental, ainsi que pour Jean Kéromnès, de l'UNC de l'Hôpital-Camfrout, ancien prisonnier du Viet-Minh à l'origine du Mémorial Indochine-Corée.**

La parole est ensuite donnée à Georges-Guy Laborie et à Thomas Férec qui nous a fait part de son émotion et de sa fierté de nous accueillir.



Jean-François Calcet, vice-**président de l'UNC du Morbihan et membre du Bureau national chargé de l'Action civique et Mémoire**, nous a ensuite fait part des regrets du président national de ne pouvoir être présent pour échanger avec nous et qui nous exhorte à « serrer les rangs et à rester unis comme au front ».

Marc Thyssen et François Sévin, Secrétaire départemental, ont présenté leurs rapports respectifs, **adoptés à l'unanimité.**

Alexis Bonenfant développait ensuite le rapport financier du groupe et dévoilait le budget prévisionnel 2023 ; les rapports étaient adoptés à la majorité.

Nos fidèles vérificateurs aux comptes, Jean-Louis Morvan et Pierre Troadec ont ensuite donné quitus aux trésoriers départementaux et ont été reconduits à leur poste.





Dans son allocution, Sylvain Le Berre confirmait **l'attachement de l'ONaCVG envers l'UNC et rappelait la demi-part fiscale accordée aux veuves de titulaires de la carte du combattant et le changement de statuts des Bleuets de France.**

Il fait part également des 55000 ressortissants dans le Finistère et notamment des 32 militaires blessés en exercice et dont les expertises médicales ont lieu au HIA de Brest et qui peuvent prétendre à des hébergements dans les maisons « Athos ».

Il rappelait la convention signée avec DOMITYS qui permet l'admission des ressortissants ONaC et la Journée Citoyenneté et Mémoire qui se déroulera à Quimper en novembre 2023 en présence de nombreux élèves et des associations patriotiques du département.

Après les questions diverses et variées auxquelles Jean-François Calcet et Marc **Thyssen ont répondu, l'assemblée s'est levée pour rendre un hommage appuyé à Jean-Yves Mocaer, vice-président départemental chargé de la chancellerie qui quitte ses fonctions.** À la suite d'un bref résumé de ses activités par Jean-Luc Madec, membre administrateur départemental, Jean-François Calcet lui remettait la Croix du Djébel diamant sous des applaudissements bien fournis.



Précédés du Bagad de Briec, nous sommes partis ensuite en défilé, mené par Charles Bizien, notre maître de cérémonie, vers le monument aux morts où une gerbe était déposée.





Le drapeau départemental était ensuite remis à l'UNC de Brieç qui en aura la garde durant deux ans.



Puis, après une pause bien méritée, un excellent repas accompagné de chansons nous a réunis avant nous séparer à nouveau jusqu'à l'année prochaine.



Élections

Cette AG a permis de renouveler le tiers sortant 2023 et d'accueillir deux nouveaux membres au conseil d'administration. Ainsi :

- au Collège n° 1, Délégués de secteur, **Christian Kerboul** (UNC de la presqu'île de Crozon, Secteur 2), **François Sévin** (UNC de Le Drennec Kersaint-Plabennec, Secteur 5), **Roger Aballéa** (UNC de Plouider Goulven, Secteur 6) et **René Delaunay** (UNC de Le Tréhou Saint-Éloy, Secteur 12, nouveau candidat) ont été réélus et élus.
- au Collège n° 2, **Alexis Bonenfant** (UNC de Le Drennec Kersaint-Plabennec), **Christophe Eveno** (UNC de Pont-Aven Nizon), **Gaëlle Quéré** (UNC de Landerneau), **Hugues Tréguer** (UNC de Le Drennec Kersaint-Plabennec) et **Yann Droumaguet** (UNC de Plouguerneau, nouveau candidat) ont été réélus et élus.



De gauche à droite : René Delaunay, André-Alain Guimbard, Claude Bail, Christian Kerboul, Jean-Yves Guéguen, François Ferrec, Jean-Luc Madec, Roger Aballéa, François Sévin, Yann Droumaguet, Richard Wickersheimer, Marc Thyssen, Charles Bizien, Christophe Eveno, Roger Bossard, Bernard Jambou, Alexis Bonenfant, Guy Danigo, Patrick Dalbin, Gaëlle Quéré, René Guillou et Hugues Tréguer (sont absents : Georges-Guy Laborie, Éric Masson, François Urbide)

Élection du Bureau 2023-2024

Président départemental : Marc Thyssen

Président départemental adjoint : Christophe Eveno, chargé de l'Action humanitaire et des décorations

Vice-présidents :

- Action Sociale : Charles Bizien
- Statuts, règlement intérieur et législation : François Urbide
- Communication et reconversion : Jean-Luc Madec

Secrétaire départemental : François Sévin

Adjointe : Gaëlle Quéré

Trésorier départemental : Alexis Bonenfant

Adjoint : Richard Wickersheimer

Exposition Jean Moulin

A l'occasion du 80ème anniversaire de la mort de Jean Moulin, Philippe Mahé, Préfet du Finistère, a inauguré l'exposition "Jean Moulin, une vie d'engagement", le 7 avril 2023.

L'UNC du Finistère était représentée à cette cérémonie par Christophe Eveno, président départemental adjoint.



La vie des locales

UNC du pays de Quimper

Assemblée générale (CME)

L'association locale de l'UNC du pays de Quimper a tenu le jeudi 23 février son assemblée générale à Quimper, au restaurant "La Cantine" de Ty Bos, en présence de 21 participants.

Dans son mot de bienvenue, le Président Hubert Dantic a adressé ses vifs remerciements à l'ensemble des adhérents pour leur présence, tout en rappelant que depuis 2019 nous n'avions pas été en mesure de tenir notre Assemblée Générale coutumière en raison des contraintes sanitaires qui nous étaient imposées. « Ce jour est pour les plus valides d'entre nous un instant important de convivialité, il m'est d'autant plus précieux aujourd'hui, qu'il intervient après trois années difficiles marquées par la Covid et les soucis de santé. »

En début de séance, le président Hubert Dantic a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire de nos adhérents décédés aux cours de ces trois dernières années, tout en rappelant que parmi eux, Raymond le Borgne et Eugène Gambier représentaient les derniers anciens combattants de la guerre 39/45, adhérents de notre association.

Un instant de recueillement à été respecté en mémoire de l'ensemble de nos compagnons d'armes morts dans l'accomplissement de leur devoir.

Durant son allocution, il a évoqué la baisse sensible de nos effectifs et souligné qu'à ce jour notre association ne compte plus que 37 adhérents. Sur quoi le président a rappelé : « Malheureusement, nous devons faire le constat que très peu d'anciens combattants issus des nouvelles générations du feu nous rejoignent. Des carrières courtes, un reclassement dans le monde professionnel souvent difficile, une vie de famille, une différence d'âge trop importante, tout ceci ne facilite pas le recrutement et l'adhésion de nos jeunes camarades ». Il a ensuite évoqué le bilan des activités de l'année écoulée, saluant notre présence lors des cérémonies patriotiques et commémoratives, sans omettre les diverses approches relationnelles particulièrement exercées auprès des plus anciens d'entre nous.

André Saliou, trésorier de l'association a pris la parole à son tour et exposé son rapport financier. Il en ressort un bilan comptable rigoureux au solde positif dont le quitus a été adopté à l'unanimité.

André ozec Mohamadi Saïd et Michel Vermasse, membres sortants, se représentant aux suffrages, ont été reconduits dans leur fonction.

Au cours de l'apéritif, les échanges se sont poursuivis avant de clore cette journée, par le déjeuner traditionnel qui a réuni les participants dans une ambiance pétrie de haute convivialité.



La réunion du conseil d'administration pour l'élection du bureau quimpérois s'est tenue le mercredi 29 mars 2023. Le bureau se compose comme suit : Président : Hubert Dantic ; Secrétaire : Pierre Jean Rolland ; Trésorier : André Saliou ; Trésorier adjoint : Yves Guichaoua.



UNC de Locmaria-Plouzané

Deux décorés

Le 23 avril 2023, avant le repas annuel, UNC local nous procéda, à la remise de décoration du Président Jean-François Bruley par Jean-Yves Mocaer, la croix du Djébel argent, et mérite UNC argent.

Mr Jean-Yves Mocaer, quant à lui, a été décoré (par dérogation), de la médaille Mérite UNC échelon Or.



UNC de Ploudalmézeau Portsall

Rencontre avec le Conseil Municipal Enfants (CME)

Trois membres de l'UNC de Ploudalmézeau-Portsall sont venus à la rencontre des 29 jeunes élus du conseil municipal enfants, réunis mercredi 5 avril 2023 dans la salle du conseil de la mairie, à Ploudalmézeau. Paul Wallner, président et aussi conseiller municipal défense ; Luc Martinez, vice-président, et Jean-Luc Ami, secrétaire-adjoint, ont présenté leur association et sa vocation. « Nous sommes la mémoire des anciens combattants qui se sont battus pour nous, pour vous, pour notre liberté lors des guerres et des conflits », a déclaré Paul Wallner. « Nous sommes fiers de votre présence lors des commémorations, qui témoigne de votre implication pour le devoir de mémoire », a-t-il ajouté.

Les membres de l'UNC ont soumis aux enfants l'idée de la création d'un drapeau tricolore brodé au nom des cadets de l'Union nationale des combattants, qui serait porté par un membre du CME lors des commémorations.



UNC de Plabennec

Le drapeau des anciens combattants refait à l'identique met à l'honneur la famille de Coatpont



L'ancien et le nouveau drapeau tenus par Geoffroy et Patrick de Coatpont entourés de leur famille.

Le dimanche 17 août 1924, André le Bescond de Coatpont, avocat et conseiller cantonal, remettait un drapeau à la section des anciens combattants de Plabennec, association créée en 1922.

Dans son discours au pied du Monument aux morts, il proclamait : « **J'ai l'honneur de vous remettre aujourd'hui le drapeau que les jeunes filles de Plabennec offrent à votre groupement et de vous en confier la garde. C'est le symbole de la France victorieuse. Car votre rôle de lutteur n'est pas terminé avec la guerre, et vous l'avez compris du reste lorsque vous avez formé votre Association nationale des combattants dont la section de Plabennec, maintenant reconstituée, sera une cellule agissante et vivante** ».

Pendant presque 100 ans, cet emblème a été arboré par Geoffroy de Coatpont petit-fils d'André. Confectionné par des jeunes-filles de la commune dont Soizic et Antoinette de Coatpont, il accusait son âge et une réfection à l'identique a été opérée avec l'aide du député Didier Le Gac, de la mairie et de l'UNC.

Ce mois d'avril, l'ancien et le nouveau drapeaux ont été présentés à la famille de Coatpont. Ce dernier a ensuite été remis à notre nouvelle porte-drapeau Linda Nizou comme l'a précisé Jean-Marie Ferran, président de l'UNC Plabennec « **Nous voulons mettre une femme à l'honneur en souvenir de ces jeunes filles qui ont confectionné le drapeau d'origine** ».

Jean-Marie Ferran, Geoffroy de Coatpont ancien porte-drapeau et Linda Nizou nouvelle porte-drapeau.



Nos amis disparus

UNC de Gouesnou : **Joseph Pont, 91 ans, AFN, doyen de l'association**

UNC du Grand Brest : Jean Sébastien Marhic, 83 ans, AFN, décédé le 6 avril 2023 ; Pierre Cojean, AFN

UNC de Kerlouan : Etienne Cavarec, 87 ans, AFN, décédé le 23 avril 2023

UNC de Kernouës : Hélène Salou, 83 ans, veuve, décédée le 12 février 2023

UNC de Plabennec : Armand Léon, AFN ; François Léost, AFN

UNC de Plonéour-Lanvern : Alain Cochou, AFN ; Daniel Larzul, AFN

UNC de Plouarzel Ploumoguier : Laurent Quéré, 88 ans, AFN,

UNC de Ploudalmézeau Portsall : Joseph Perhirin, 91 ans, TOE ; Marcel Hebrard, 86 ans, AFN, décédé le 19

UNC de Pont-Aven Nizon : Jean Morvan, 93 ans, TOE

UNC de Saint-Pol de Léon : **Jean Paugam, 83 ans, AFN, ancien président de l'UNC de Taulé Penzé et ancien membre administrateur départemental, décédé le 17 avril 2023,**

UNC Le Conquet – Trébabu

Mr François Falhun

François Falhun, dernier vétéran de la compagnie des F.F.I de Saint-Renan, **s'est éteint mercredi 29 mars 2023, à l'âge de 99 ans.** Mousse, fusilier marin, résistant, F.F.I puis instructeur commando marine, ce Conquetois **a eu de nombreuses vies, jamais très éloignées de la mer. Admis à l'école des Pupilles de la marine à La Villeneuve, près de Brest, à 14 ans, en 1938, il embarque sur l'Armorique l'année suivante. Le 18 juin 1940, devant l'avance allemande, il embarque en catastrophe vers l'Angleterre avant d'aller vers Casablanca où il poursuit sa formation. Lors de l'invasion de la Zone libre par les Allemands, il est quartier-maître sur le croiseur La Marseillaise et, embarque aussi comme matelot sur le petit bateau de pêche de son père au Conquet. Vers juillet 1943, il est recruté dans la Résistance en tant qu'agent de renseignement, jusqu'au mois de juin 1944. Il rejoint alors le maquis de Tréouergat où il est alors assigné au 3e Groupe de la 3e Section de la Compagnie F.F.I de Saint-Renan. Démobilisé fin septembre 1944 des F.F.I., il est cité à l'ordre du régiment en ces mots : « de conduite exemplaire et plein d'abnégation sous le feu de l'ennemi a conservé malgré les fatigues rencontrées un moral au-dessus de tout éloge. »** Il participera ensuite à la libération de Saïgon et sera blessé d'une balle dans la poitrine à Dong Son, le 13 décembre 1945. En 1978 il prend sa retraite après 40 ans de service. Ses obsèques ont été célébrées en l'église du Conquet, le 1^{er} avril 2023 en présence du Préfet maritime, d'un piquet d'honneur des fusiliers marins de Brest, une délégation de l'école des mousses, une grande délégation d'anciens commandos de marines, de nombreux porte-drapeaux du secteur. Après l'office religieux, les honneurs militaires ont été rendu à François Falhun. François Falhun était Officier de la légion d'Honneur, Médaillé Militaire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et titulaire de nombreuses décorations.



UNC de Plabennec

Armand Léon n'est plus

Armand Léon, président honoraire de l'UNC Plabennec s'est éteint.

Après son service militaire en Algérie il rejoindra l'UNC puis le bureau à partir 1971. En 1993 il en devient président adjoint AFN avant d'en devenir président sous réserve qu'Edouard Morvan en devienne vice-président ; il y restera jusqu'en 2018.

Durant toute cette période il ne ménagera pas sa peine avec l'enthousiasme qu'on lui connaissait.

Déjà en 1971 il organisait le premier méchoui des anciens d'AFN qui se transformera au fil des ans en journée champêtre. Et puis les années 2000 démarreront avec le Congrès départemental de l'UNC puis la pose de la Borne de la liberté. Suivra la stèle au Général de Gaulle complétée des plaques en l'honneur des 12 Plabennecois qui avaient répondu à l'appel. Cet ensemble recevra ensuite une plaquette du Mérite national en reconnaissance du travail accompli sur la commune pour le Devoir de Mémoire puis s'ensuivra une plaque en l'honneur de Marcel Bouguen.

Dans le même temps de nombreuses expositions rétrospectives seront présentées au public : la guerre d'Algérie, les 60 ans de conflits et en 2016 le centenaire de la Grande-guerre sans oublier les deux effigies au Monument aux Morts.

Sa plus grande fierté aura été le Mémorial de Lormeau inauguré en 2009 pour le 65^{ème} anniversaire de la libération de la commune. Devant ce monument viennent s'incliner de nombreux Américains et de même des Plabennecois se rendent au cimetière américain de Saint-James.

Formidable animateur et organisateur, il fédérait les bonnes volontés dans de nombreuses associations et clubs sportifs en plus d'un passage comme conseiller municipal.

Il était également Administrateur départemental et Délégué du secteur n° 5 de 2007 jusqu'en 2019.



UNC de Ploudalmézeau Portsall

Mr Joseph Perhirin

Joseph était un pilier de notre association. Engagé en Indochine, il a par la suite toujours témoigné dans sa vie civile de son engagement patriotique qui le tenait à cœur. **Porte-drapeau et Membre du conseil d'administration de l'UNC de Ploudalmézeau Portsall**, Joseph nous donnait toujours des conseils pertinents et nous écoutions avec respect et amitiés. En toute circonstance, sa fidélité, son humour et son esprit de camaraderie ont été et demeurent des marqueurs pour nous les plus jeunes. Tu étais notre boussole. Répondant toujours présent tu marquais par ton charisme et ta prestance nos cérémonies avec ton béret rouge toujours impeccablement porté, signe de ton attachement à la famille des parachutistes. Joseph, tu étais un ambassadeur et témoin du monde combattant. **Tu incarnais l'élégance combattante. Pour cela il a été demandé au conseil national de t'attribuer la médaille du mérite de l'UNC échelon Grand Or - promotion du 8 mai 2023.** Son parachute plié, Joseph est prêt pour son dernier saut. **Au revoir camarade, Adieu l'ami, Reposez en paix Monsieur Joseph Perhirin. Au nom des membres de l'UNC Ploudalmézeau Portsall, j'adresse toutes nos sincères condoléances à Son épouse, ses enfants et sa famille. Vous venez de perdre un mari, un papa, un être proche et cher. Nous UNC perdons un compagnon d'armes.**



UNC de Plouider Goulven

Goulven Laridon, doyen de l'UNC locale

Goulven Laridon, ancien porte-drapeau, chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, croix de la valeur militaire et titulaire de nombreuses décorations est décédé à l'âge de 93 ans. C'est avec une infinie tristesse que nous l'avons accompagné à sa dernière demeure dans le cimetière de Plouider, le 9 avril, entouré de 14 drapeaux nous signifiant l'estime dont jouissait Goulven et sa famille. Engagé à l'âge de 17 ans, Goulven totalisait 24 ans de service dont plus de 17 ans à la mer dans la spécialité de canonnier. De 1951 à 1954, affecté à la base sud des flottilles à Saïgon, il fait partie du Corps expéditionnaire envoyé en Indochine. Embarqué sur l'Escorteur d'Escadre « La Bourdonnais », de 1956 à 1959, il prend part à la surveillance maritimes des côtes d'Algérie. Revenu à la vie civile, il s'implique dans l'action patriotique (porte-drapeau) et le tissu associatif (chasse, pétanque, jeux bretons, lutte à la corde...) durant de nombreuses années. Pendant 13 ans, il assurera la livraison de pain à domicile en côte des légendes ou pays Pagan. Le président et les membres de l'association n'ont pas manqué, lors de la cérémonie funèbre, de lui rendre l'hommage solennel et ému que son action méritait. Il nous laisse le souvenir de ses qualités, de sa camaraderie et de ses valeurs patriotiques. Le monde des combattants renouvelle ses sincères condoléances à ses enfants, petits-enfants et à toute la famille et les assure de leur sympathie attristée.

Kenavo Goulven

UNC de Pont-Aven Nizon

Mr Jean Morvan

Jean était Adhérent à l'Union Nationale des Combattants depuis 1974, secrétaire de l'association pendant 34 années.

Jean a un parcours militaire d'exception, avec 24 ans de services il terminera sa carrière avec le grade d'adjudant. On lui décernera plusieurs décorations dont la plus belle pour un militaire la Médaille militaire et sera également décoré du mérite UNC grand or.

Jean a bataillé avec ses camarades de l'infanterie de Marine.

Il a participé à deux séjours en Indochine. Du Tonkin, au Cambodge, du Laos à la Thaïlande, de 1950 à 1953 puis de 1953 à 1956, et était présent lors de la retraite célèbre de Lang Son...

Lors de nos échanges Jean me raconta « Beaucoup de mes camarades sont restés dans les fossés ».

Après l'Indochine Jean était en Algérie au Congo et en République centrafricaine puis en Allemagne, il terminera sa carrière militaire le 15 janvier 1973.

La 4^{ème} génération du feu (les jeunes anciens combattants) étaient très fiers d'avoir Jean avec eux au sein de l'Association, un exemple, une figure, une personnalité, un vrai combattant qui avait combattu.

Au nom des adhérents de l'UNC de Pont-Aven Nizon je tenais à te dire au revoir, bon vent, et bonne mer,

« Le Marsouin » de Nizon »



UNC de Saint-Pol de Léon

Mr Jean Paugam

"A l'âge de 20 ans, en 1959, Jean PAUGAM est appelé à servir en Algérie. Il est directement affecté au fameux commando COBRA commandé par le colonel BIGEARD. A ce titre il participe à de nombreuses opérations comme et se voit attribuer la croix de la Valeur Militaire avec 4 citations...A seulement 26 ans, il est décoré de la médaille militaire. Il sera fait plus tardivement chevalier de la Légion d'Honneur. Ses compagnons d'arme parachutistes, de l'UNC et de toutes les associations patriotiques lui ont rendu un dernier hommage à Taulé où ont eu lieu ses obsèques le 20 avril dernier."



Le groupe départemental UNC29 adresse aux familles dans la peine ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie attristée.

Infos diverses

Journées de la Mémoire Maritime 2023

Sous le patronage du Contre-amiral Pierre de Briancçon;
Commandant de la Force maritime des fusiliers marins et commandos.
Commandant de la marine à LORIENT

Monsieur Bertrand Audren
Maire de Plougonvelin

Monsieur René Stéphan IGHC (2S)
Président de l'Association Aux Marins

Monsieur André Talarmin
Président du Pays d'Iroise Communauté

vous prie de bien vouloir honorer de votre présence

la cérémonie annuelle du souvenir

«Hommage à la Force maritime de fusiliers marins et commandos »

(FORFUSCO)

au Mémorial National des marins morts pour la France
le samedi 13 mai à 15 h 30
Esplanade du Souvenir Français - Pointe Saint-Mathieu en Plougonvelin (Pays d'Iroise)

Réponse souhaitée pour le vendredi 28 avril 2023

Association Aux Marins : reconnue d'utilité publique (décret du 19 mars 2015)
4 rue de Bertheaume - 29217 Plougonvelin - Tél : 02 98 38 07 79
courriel : assauxmarins@orange.fr - site internet : www.memorial-national-des-marins.fr - blog : www.amedenamarins.fr

JOURNÉES DE LA MÉMOIRE MARITIME 2023 PROGRAMME DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION AUX MARINS		
<u>Vendredi 12 mai</u> 19 h 00	<u>Samedi 13 mai</u> 09 h 00	<u>Dimanche 14 mai</u> 9 h 00
Espace culturel Kér audy-Plougonvelin	Assemblée générale ordinaire de l'Association « Aux Marins » Espace culturel Kér audy	Temps de recueillement au Cénotaphe demandé par les familles de marins morts pour la France (FORFUSCO)
Conférence/débat par Gildas Priol; Président de Brest 44	12 h 30 (*) Déjeuner en commun des adhérents de l'Association « Aux Marins » Hostellerie de la pointe Saint-Mathieu en Plougonvelin	11 h 00 Messe en la chapelle « Notre-Dame de Grâce » de la pointe Saint Mathieu
« Juin 1940, la débâcle à Brest et les premiers ralliements à la France-Libre depuis le Nord-Finistère »	15 h 30 Cérémonie annuelle du souvenir « Hommage à la Force maritime des fusiliers marins et commandos »	Bénédiction de la mer depuis la falaise
20 h 00-apéritif dinatoire	18 h 00 Cocktail à la « Colonie de vacances de Bertheaume »	Verte de l'amitié
(*) Reservation préalable 28 €		

Activités bénévoles déductibles des impôts

Lorsque le bénévole engage des frais personnellement lors de ses activités et qu'il a renoncé au remboursement, il peut bénéficier de la réduction d'impôt. Ces frais doivent correspondre à des dépenses engagées vers un organisme reconnu d'intérêt général et en l'absence de toute contrepartie.

Les frais engagés en 2022 par le véhicule du bénévole, dont il est propriétaire, peuvent être désormais évalués avec le barème kilométrique proposé aux salariés optant pour la déduction des frais réels. Ce barème dépend de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du kilométrage parcouru annuellement.

Pour cela, il vous faudra **détailler vos déplacements (réunions, assemblée générale, cérémonie...)** sur papier libre et calculer vos frais engagés à l'aide du barème 2023 suivant :

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x 0,316) + 1065	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1515	d x 0,470

TARIF APPLICABLE AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,635	(d x 0,379) + 1278	d x 0,444
4 CV	d x 0,727	(d x 0,408) + 1596	d x 0,488
5 CV	d x 0,763	(d x 0,428) + 1674	d x 0,512
6 CV	d x 0,798	(d x 0,449) + 1748	d x 0,536
7 CV et plus	d x 0,836	(d x 0,473) + 1818	d x 0,564

TARIF APPLICABLE AUX MOTOCYCLETTES			
Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1158	d x 0,275
Plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1583	d x 0,343

TARIF APPLICABLE AUX CYCLOMOTEURS		
Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
d x 0,315	(d x 0,079) + 711	d x 0,198

* d = représente la distance parcourue en kilomètres

Exemple de calcul des frais kilométriques d'un bénévole :

Calcul ci-dessous effectué à partir du barème 2023

Un bénévole à la retraite se rend au siège de l'UNC29 du lundi au jeudi chaque semaine, distant de 15 kilomètres de son domicile. Il s'y rend en voiture en Renault Mégane (5 CV de puissance fiscale).

Il n'a pas conservé ses notes de carburant.

Nombre de km parcourus (aller-retour) en 2022 pour se déplacer au siège :

$$208 \text{ (52 semaines} \times 4 \text{ jours)} \times 30 \text{ (15 km à l'aller, 15 km au retour chaque jour)} = 6\,240 \text{ km}$$

Le montant des frais kilométriques en utilisant le barème de l'administration est le suivant :

$$(6\,240 \text{ Kms} \times 0,357) + 1\,395 = 3\,622,68 \text{ € arrondis à } 3\,623 \text{ € (règle de l'arrondi à l'euro le plus proche).}$$

La somme à déclarer **dans la case 7UF de la déclaration d'impôt sera donc de 3 623 €.**

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

- Dons à des organismes établis en France
 - Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526 €)
 - Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général
 - Dons et cotisations versés aux partis politiques
- Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

7UF (indiquée par une flèche rouge)

DÉCLARANT 1 : 7AC, DÉCLARANT 2 : 7AE, PERS. À CHARGE : 7AG

Le président, ou le trésorier, de l'association devront signer cette déclaration, le remettre au bénévole avec l'imprimé Cerfa n° 11580*04 (à remplir et signer par l'association) ainsi qu'une attestation (ces documents sont disponibles auprès du secrétariat UNC29).

Les justificatifs sont à garder avec votre déclaration, ainsi que les convocations aux réunions ou invitations. Ils vous seront demander en cas de contrôle.

Propriétaire, de nouvelle déclaration s'impose

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée pour tous les contribuables. En revanche, elle reste applicable pour les résidences secondaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du fisc, tout comme les logements vacants.



Afin d'identifier les locaux restant imposables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires de logements.

Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et la déclaration peut être réalisée, depuis

le 23 janvier, dans l'espace personnel sur le site des impôts, rubrique « Gérer mes biens immobiliers » où vous trouverez tous les logements dont vous êtes propriétaires. Il faudra alors indiquer pour chaque bien, à quel titre le logement est occupé : **résidence principale, secondaire, logement vacant. Les données d'occupation étant déjà connues du fisc, il s'agira là d'une simple validation.**

Concernant les logements loués, il suffira d'indiquer l'identité de l'occupant au 1^{er} janvier 2023 et la période d'occupation.

La déclaration doit être faite avant le 30 juin 2023. À défaut, une amende de 150 € par local sera appliquée. Pour les contribuables non connectés, ils sont invités prendre contact auprès du centre des impôts (0809 401 401) en se munissant de leur numéro fiscal.

Cette mesure permettra désormais au fisc de connaître les logements occupés à titre de résidences principales désormais **exonérés de taxe, mais surtout d'identifier les biens restant taxables :**

- **au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour lesquelles vous restez redevable même si vous êtes propriétaire d'une résidence que vous n'occupez que quelques jours par an ou louez de façon saisonnière ;**

- **au titre de la taxe annuelle sur les logements vacants si vous êtes propriétaire d'un logement vide ou inoccupé depuis plus de 1 an.**

Sources : <https://www.impots.gouv.fr/>

Communiqué du CCACM

Comité Consultatif d'Action Civique et de Mémoire

Achat et la livraison du livre : "Algérie 1960-1962. l'armée française dans la tourmente "

Plusieurs cas de dysfonctionnements dans **l'achat et la livraison du livre "Algérie 1960-1962, l'armée française dans la tourmente", acheté au moyen du bon de commande, avec réduction pour les adhérents de l'UNC, ont été signalés.**

Après contact avec l'éditeur, **il a été déterminé que les manquements observés dans la gestion et l'expédition du livre** sont imputables à la société de routage, en charge de la diffusion.

Soucieux de satisfaire ses lecteurs et de la renommée de sa maison d'édition, la SOTECA, Mr Christian Castellani s'est engagé à ce que chaque cas litigieux soit résolu au plus vite et au mieux des intérêts de chacun.

Pour ce faire, il invite toutes les personnes n'ayant pas reçu le livre ou ayant reçu un livre au titre différent, ainsi que celles dont le chèque a été encaissé, sans réception du livre, à se faire connaître, par mail.

Les informations suivantes permettant **d'identifier la commande seront à communiquer : date de la commande, nom et adresse géographique de l'acheteur, nom de la banque et numéro du chèque de paiement et, éventuellement, titre du livre reçu ne correspondant pas à la commande.**

Le mail est à adresser à :

- **l'éditeur, Mr Christian Castellani** : castellani.soteca@gmail.com

- au service administratif de la SOTECA : rolin.soteca@gmail.com

- au président du CCACM : toussaintcalcet@gmail.com

Le saviez-vous?

Saviez-vous que l'une des premières pièces de monnaie au monde avait le symbole d'une abeille ?

Il y a des enzymes vivantes dans miel et au contact d'une cuiller en métal, ces enzymes meurent. La meilleure façon de manger du miel est donc avec une cuiller en bois ou en plastique.

Le miel contient une substance qui aide le cerveau à mieux fonctionner, il est un des rares aliments sur terre qui peut soutenir la vie humaine.

Une cuillerée de miel est satisfaisante pour maintenir une personne en vie pendant 24 heures.

Le miel n'a aucune date de péremption.

La propolis produite par les abeilles est l'un des antibiotiques naturels les plus puissants.

Les grands empereurs du monde ont été enterrés dans des cercueils dorés puis recouverts de miel pour empêcher leur pourrissement.

Le terme "Lune de miel" vient du fait que les jeunes mariés consommaient du miel pour la fertilité après le mariage.

Une abeille vit moins de 40 jours, visite au moins 1000 fleurs et produit moins d'une cuillerée à café de miel. Pour elle, c'est toute sa vie !



Pendant la Première Guerre mondiale de nouveaux mots font leur apparition au sein des troupes et viennent enrichir le vocabulaire des militaires. Le symbole de cette évolution du langage est le terme « poilu ». Utilisé au XIX^{ème} siècle comme synonyme de « courageux » et « d'énergique », cet adjectif passa rapidement dans le langage courant pour désigner les soldats des tranchées.



Ce jargon argot des tranchées se composait en grande partie d'argot militaire, de termes coloniaux, du parler parisien, et des patois régionaux. Certains mots ou expressions ont traversé les décennies et font aujourd'hui parties de notre langage courant. D'autres ont disparu avec le conflit, ou encore ont changé de sens, comme par exemple les verbes « zigouiller » et « bousiller » nés pendant la Grande Guerre.

Les Poilus ont emprunté de nombreux mots aux patois des différentes régions de France. Parmi ces mots on retrouve le verbe « zigouiller ». Ce verbe provient du midi où « sego » désigne la scie. Le verbe « segoïa » voulait dire « mal scier ». Le terme remonte ensuite vers le nord. En Poitou « zigouiller » signifie couper avec un mauvais couteau. Dans l'Anjou, « zigaiiller », c'est couper avec un mauvais outil, en déchiquetant. Et enfin à Paris, dans l'argot du gang des Apaches, ces petits voyous et truands parisiens de la Belle Époque, « zigouille » signifie trancher la gorge, tuer à coup de couteau. Ce terme s'est ensuite diffusé dans le vocabulaire des soldats de la Grande Guerre avec le sens de tuer ou blesser avec le sabre ou la baïonnette, avec arme blanche. « Zigouiller » se distingue du verbe « bousiller », lui aussi fréquemment utilisé par les Poilus. « Bousiller », provient de l'argot des maçons, pour qui bousiller signifie construire en torchis. Ce verbe a pris au XVII^{ème} siècle le sens de mal construire ou d'endommager puis fin XIX^{ème} siècle celui de tuer. Pendant la Première guerre mondiale ce verbe est utilisé sous la forme passive : « être bousillé ». Cela signifie être tué et plus précisément être pulvérisé par une explosion d'obus.

Sources : www.ocdpc.com/pdf/01%20%20pompiers.pdf, pompiers-de-demain.e-monsite.com

Le coin des Twittos



Le Secrétariat de l'UNC29 sera fermé pour congés du Vendredi 26 mai (12h00) au Lundi 5 juin (9h00)



Union Nationale des Combattants du Finistère
8 rue du Rempart - 29200 Brest
☎ 02.98.05.60.21 – ✉ unc29@unc29.fr
<http://www.unc29.fr>

f <https://www.facebook.com/unc.finistere.9> t <https://twitter.com/unc29>

🌐 [unc.29](http://www.unc29.fr)



Horaires du Siège au public
Lundi, Mardi, Jeudi de 9h à 15h30
Mercredi de 9h à 14h - Vendredi de 9h à 12h00

